

**CONSEIL MUNICIPAL  
PROCÈS-VERBAL  
SÉANCE DU 24 SEPTEMBRE 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-quatre septembre, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Fabrice JACOB, Maire.

**Étaient présents :** Fabrice JACOB, Anne DELAROCHE, Jacques GOSSELIN, Joël TRANVOUEZ, Ingrid MORVAN, Philippe JAFFRES, Nicolas CANN, Pierre GRANDJEAN, Danièle LE CALVEZ, Catherine ANDRIEUX, Yannick CADIOU, Morgane LOAEC, Marie-Françoise VOXEUR, Claude SEGALEN, Gisèle LE DALL, Patrice SIDOINE, Eliane PICART, Aurélie MESLET, Daniel LE ROUX, Jean-Yvon BOUCHEVARO, Claire LE ROY, Pierre BODART, Catherine GUYADER, Alain LAMOUR, Isabelle BALEM, Régine SAINT-JAL, Jean-Yves CAM, Emmanuel MORUCCI conseillers municipaux. Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Procurations :**

Christian PETITFRERE à Joël TRANVOUEZ  
Monique BRONEC à Danièle LE CALVEZ  
Céline SENECHAL à Catherine ANDRIEUX  
Simon DE MEYER à Anne DELAROCHE  
Marie FOURN à Eliane PICART

**Monsieur Claude SEGALEN a été nommé secrétaire de séance.**

**SOMMAIRE**

N° délibération	Objet
DEL 2025-09-62	Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 25 juin 2025
DEL 2025-09-63	Décisions du Maire en vertu de la délégation générale du Conseil municipal – information au conseil
DEL 2025-09-64	SIVU des Rives de l'Elorn – Rapport d'activité 2024
DEL 2025-09-65	Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable et de l'assainissement pour l'année 2024
DEL 2025-09-66	Dispositif de gouvernance de proximité de l'espace public – Répartition budgétaire des crédits de la métropole
DEL 2025-09-67	Initiation scolaire à la langue bretonne dans les écoles publiques – Année scolaire 2025-2026
DEL 2025-09-68	Attribution d'une subvention exceptionnelle dans le cadre du projet éducatif local
DEL 2025-09-69	Création de prix – Salon d'automne 2025
DEL 2025-09-70	Dénomination des équipements municipaux

DEL 2025-09-71	Travaux de restauration de l'église Saint Pierre – Saint Paul – Convention de partenariat et de mécénat – Fondation du patrimoine
DEL 2025-09-72	Budget principal 2025 – Décision modificative n° 3
DEL 2025-09-73	Extension de l'acceptation du règlement des frais liés à la petite enfance aux chèques CESU dématérialisés

❖ ❖  
La séance est ouverte à 18h30  
❖ ❖

Monsieur le Maire prend la parole : « Bonsoir à toutes et tous, alors ce soir nous sommes filmés. Je ne sais pas si c'est retranscrit ou pas, par une association que je ne connais pas et qui n'a pas demandé d'autorisation de venir mais le Conseil étant public, Monsieur a le droit de filmer. Visiblement cela se fait sur d'autres communes mais nous n'étions pas au courant de la venue de cette association aujourd'hui. Oui Claude ».

Monsieur Claude SEGALEN prend la parole : « Sur ce point là Monsieur le Maire, la moindre des choses, la moindre des politesses c'est que ces personnes là se présentent et anticipent les choses et ne pas arriver comme ça à un Conseil municipal avec leur caméra, on ne sait pas d'où cela sort, d'où cela vient et je suis désolé mais je ne suis pas d'accord là-dessus ».

Monsieur le Maire reprend la parole : « Mais je suis entièrement en phase mais visiblement cela se fait, on vient de se renseigner, cela s'est fait ailleurs et le Conseil étant public, les gens ont le droit de le filmer ou l'enregistrer mais la moindre des choses serait de prévenir effectivement. Je ne sais pas qui a mandaté qui mais visiblement personne d'après Monsieur. Je donne la parole à Monsieur Claude SEGALEN pour l'appel ».

#### ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JUIN 2025

Monsieur le Maire invite l'assemblée à adopter le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 25 juin 2025.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- **D'ADOPTER** le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 25 juin 2025

Monsieur le Maire remercie Monsieur Claude SEGALEN et passe à l'adoption du procès-verbal du précédent Conseil du 25 juin 2025. Il demande s'il y a des questions ou des interventions.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Emmanuel MORUCCI : « Merci, Monsieur le Maire. J'étais absent du Conseil la dernière fois, je ne prendrai donc pas part au vote pour ce procès-verbal. »

Monsieur le Maire répond : « Très bien, merci. »

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Jean-Yves CAM : « Idem. »

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Pierre BODART : « Moi de même, je vais m'abstenir, mais que je ne prenne pas part au vote ou que je m'abstienne, le résultat est le même, je pense. »

#### **Décision du Conseil municipal : adoptée à l'unanimité**

3 abstentions (Mesdames Isabelle BALEM, Régine SAINT-JAL et Monsieur Pierre BODART)

Messieurs Jean-Yves CAM et Emmanuel MORUCCI étant absents au Conseil municipal du 25 juin 2025, ne prennent pas part au vote.

**DÉCISIONS DU MAIRE EN VERTU DE LA DÉLÉGATION GÉNÉRALE DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**– INFORMATION AU CONSEIL**

Le Conseil municipal est informé des décisions prises dans le cadre de la délégation générale du Conseil municipal au Maire (article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales – délibération n° 2020-06-36 du 10 juin 2020) à savoir :

N° décision	Intitulé	Date
57	Budget principal 2025 – virement de crédits n° 2 en section de fonctionnement – insuffisance de crédits en section de fonctionnement s’agissant des charges spécifiques : Article 673, fonction 01 – Titres annulés (sur exercices antérieurs) : + 700,0 € en dépenses au chapitre 67 Article 60621, fonction 020 – Fournitures non stockées - combustibles : - 700,0 € en dépenses au chapitre 011	19/06/2025
58	Société ARPÈGE – avenant au contrat de prestation informatique pour l'utilisation de l'interface API Hubee pour le logiciel Maestro Opus. Montant annuel : 420 € T.T.C. À compter du 1 <sup>er</sup> jour du mois suivant la facturation	26/06/2025
59	Société Apave Infrastructures et Construction Bretagne Sud Brest – contrat afin de coordonner en matière de sécurité et de protection de la santé les travaux de réaménagement du hall de la Mairie. Montant de la prestation : 1 456,00 € HT Durée : pendant la durée des travaux	24/07/2025
60	Société Apave Infrastructures et Construction Bretagne Sud Brest – contrat afin d'assurer le contrôle technique (missions SEI + Hand-Erp) pour les travaux de réaménagement du hall de la Mairie. Montant de la prestation : 2 250,00 € HT Durée : pendant la durée des travaux	24/07/2025
61	Travaux de réaménagement du hall de la Mairie – attribution de marché SMB Agencement pour un montant de 90 000,00 € HT	24/07/2025
62	Société OTIS – avenant au contrat d'entretien des ascenseurs et monte-personnes des bâtiments communaux, afin de souscrire au service de connectivité pour l'ascenseur du complexe de tennis du Moulin Neuf Montant annuel de l'avenant : 180,00 € HT Durée : prise d'effet le 8 juillet pour se terminer le 31 décembre 2025	24/07/2025
63	Société Socotech Construction – contrat afin de coordonner en matière de sécurité et de protection de la santé et d'assurer le contrôle technique (missions L + LE + SEI + PS) et la vérification des installations électriques pour les travaux de pose de panneaux photovoltaïques à la salle de sports de combat. Montant de la prestation : 2 400,00 € HT Durée : pendant la durée des travaux	30/07/2025
64	Saison culturelle 2025/2026 – fixation des tarifs D Fest-Noz du 9 mai 2026 : 8 €/personne, gratuité pour les enfants de moins de 12 ans	12/08/2025
65	Société Audiolite – contrat afin de bénéficier de matériel adapté pour les activités du Centre Culturel de l'Alizé Montant mensuel de la prestation : 1 685,00 € HT Durée : période de 10 mois du 01/09/2025 au 30/06/2026 (juillet et août étant hors période de location), renouvelable deux fois	12/08/2025

66	SELARL Avoxa Rennes – avenant n° 1 à la mission n° 2, suite au volume horaire épuisé, afin de bénéficier d'une assistance dans le cadre d'une opération de bornage judiciaire Montant de la prestation : taux horaire de 210,00 € HT pour un temps de travail estimé entre 2h et 5h + frais de dossier forfaitisés à hauteur de 12 % des honoraires HT demandés, autres frais (avion, train, taxi, hôtel, restaurant...) seront facturés sur justificatifs	19/08/2025
67	Société Socotech Environnement – Mission validée afin d'assurer la surveillance de la qualité de l'air intérieur des bâtiments communaux fréquentés par les enfants Montant de la prestation : 5 515,00 € HT Durée : année 2025	26/08/2025
68	Société OCCAS'ELEC AUTO – cession du véhicule Marque/Modèle : Renault Zoé Immatriculation : CT-274-CN Montant de la cession : 750,00 € T.T.C.	01/09/2025
69	Mandats spéciaux : Participants au congrès des maires du 18 au 20 novembre 2025 à Paris.	02/09/2025
70	1 <sup>ère</sup> modification de marché – Travaux de rénovation du Centre technique municipal  DFD OUEST pour un montant de +7 698,80 € HT	09/09/2025
71	5 <sup>ème</sup> modification de marché – Travaux de restructuration de l'espace culturel l'Alizé  GRPT SMB Agencement/COLLEAU Menuiserie pour un montant de +367,66 € HT	09/09/2025
72	13 <sup>ème</sup> modification de marché – Travaux de construction de l'Espace Yves Kerjean  PAYSAGES D'IROISE pour un montant de -1 852,83 € HT	09/09/2025
73	SELARL Avoxa Rennes – avenant n° 2 au contrat afin de bénéficier de 15 heures supplémentaires de conseils en droit des collectivités territoriales, en droit de l'action sociale et en droit public économique pour la gestion du transfert de l'EHPAD Jacques Brel du C.C.A.S. vers le SIVU des Rives de l'Elorn Montant de la prestation : 3 960 € T.T.C. (hors frais de dossier) pour un volume horaire de 15h (au-delà, 312 € T.T.C. l'heure supplémentaire).	11/09/2025

Le Conseil municipal prend acte.

#### SIVU DES RIVES DE L'ELORN – RAPPORT D'ACTIVITÉ 2024

Le Président et les responsables du SIVU des Rives de l'Elorn ont élaboré le rapport d'activité 2024 joint en annexe.

Ce rapport fait l'objet d'une communication par le Maire au Conseil municipal en séance publique.

Dès lors, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- **DE PRENDRE** acte du rapport d'activité 2024 du SIVU des Rives de l'Elorn.

P.J. : Rapport d'activité 2024

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Matthieu PAUMIER, directeur du S.I.V.U. des Rives de l'Elorn, qui va se présenter.

Monsieur Matthieu PAUMIER salue l'assemblée et ajoute : « Je suis moins habitué que vous sur les équipements. Matthieu PAUMIER, je suis directeur général du S.I.V.U. des Rives de l'Elorn depuis mi-mai, dans le cadre d'un mandat de gestion que le S.I.V.U. a confié à l'association « Les Amitiés d'Armor », mais je vais y revenir.

Pour rappel, l'Le S.I.V.U. des Rives de l'Elorn gère trois E.H.P.A.D. : deux sur Guipavas, Jacques Brel et Georges Brassens, et Kerlaouena sur Le Relecq-Kerhuon, ainsi que la résidence autonomie Kerlaouena sur le même site.

Sur l'activité au quotidien des différents établissements, vous avez eu un rapport détaillé – je n'y reviendrai pas particulièrement, sauf si vous avez des questions – vous pouvez voir que ce sont des E.H.P.A.D. qui fonctionnent bien, avec un taux d'activité élevé : 97 à 98 %, avec une activité riche menée tout au long de l'année, que ce soit en interne ou en externe, notamment avec le secteur de la petite enfance ou de l'enfance scolarisée sur Guipavas.

Je vais revenir peut-être un peu plus en détail sur la vie institutionnelle du S.I.V.U. Vous savez que la loi lui interdit désormais de gérer des E.H.P.A.D., et en 2024, le choix a été fait par le S.I.V.U., après consultation, de lancer un appel à manifestation d'intérêt, ce qui a été fait au printemps 2024, demandant à ce que les établissements soient repris par une association à but non lucratif, locale. Il y a eu plusieurs candidats et en octobre, a été retenue la candidature, après audition avec les services du Conseil départemental et de l'Agence Régionale de Santé, de l'Association « Les Amitiés d'Armor », pour reprendre la gestion de ces établissements dans le cadre de cet appel à manifestation d'intérêt. Un mandat de gestion a été signé entre les deux structures. En mars, le Directeur général adjoint et Directeur administratif et financier, Olivier DELANNÉE a présenté sa démission pour une évolution professionnelle, il en a été de même au mois de mai de la part d'Olivier FEINTE, Directeur général, qui avait dû vous présenter le rapport d'activité l'année dernière. Puisque nous sommes dans le cadre d'un transfert, il a semblé difficile de recruter un Directeur général pour le remplacer sur un temps relativement court. Et dans le cadre du mandat de gestion, l'Association « Les Amitiés d'Armor » a proposé que je vienne assurer cette Direction générale. Ce que je fais depuis mi-mai. Je laisserai le Président du S.I.V.U. et Maire de Guipavas vous parler, par la suite, du calendrier.

Concernant le rapport financier 2024, dont vous avez également eu la communication, je ne vais pas m'étaler sur les différents chiffres. Peut-être, mettre en exergue quelques éléments. La dette fiscale et sociale entre l'année 2023 et 2024 – je suis au niveau du passif – est passée de 349 000 euros à 1 066 000€. Cette dette sociale et fiscale est celle de l'URSSAF, puisque le S.I.V.U. n'a pas été en capacité de verser ses cotisations en 2024. En 2025, un plan a été mis en place et cette dette est progressivement apurée. On retrouve cette provision pour charge quelques lignes au-dessus : 66 000 euros.

Au niveau des charges d'exploitation. Vous pouvez voir que nos charges de personnel ont un niveau assez élevé en 2023 et ont encore augmenté en 2024. C'est essentiellement dû à un fort taux d'absentéisme que connaît le secteur médico-social, ce qui a engendré une hausse record de 360 000 euros. Heureusement, nous avons été soutenus par les pouvoirs publics, comme beaucoup d'E.H.P.A.D. publics en difficulté, puisque nous avons bénéficié d'un soutien de 1 million d'euros de la part de l'A.R.S. dans le cadre de notre redressement, et nous avons un plan de retour à l'équilibre qui est en œuvre et commence à faire ses effets. Je pourrai y revenir s'il y a des questions là-dessus.

Au final, pour l'année 2024, une fois le million d'euros obtenu de la part de l'A.R.S., nous avons présenté un résultat de -959 000 euros. Qui aurait été de -1 959 000 euros sans cette aide. Un plan de retour à l'équilibre a été mis en place et nous devrions finir l'année 2025 aux alentours de -800 000 euros, hors subvention. Sachant que nous en avons déjà reçu une subvention de 300 000 euros du fonds de soutien aux établissements en difficulté pendant l'été. »

Monsieur le Maire précise : « Nous étions donc à -959 529 euros à fin 2024, -1 595 000 en 2023 et aujourd'hui, le plan de retour à l'équilibre porte quand même ses fruits sur la réorganisation, sur l'augmentation des tarifs, sur celle du G.M.P., pour lequel on a eu une nouvelle évaluation. Les chiffres sont donc en très forte amélioration malgré tout, avec des aides de l'A.R.S. et du Département avec lesquelles nous sommes suivis, comme tous les E.H.P.A.D. publics du département, et d'ailleurs de France.

S'agissant du transfert aux « Amitiés d'Armor », on s'était fixé une date au 1<sup>er</sup> janvier 2026. Chose qui ne sera finalement pas possible et qui a été reportée, après discussion avec les services de l'État, l'A.R.S., le Département et le Centre de Gestion 29. Parce que nous sommes les 1<sup>ers</sup> à faire un transfert de S.I.V.U. gérant des E.H.P.A.D. à une association privée à but non lucratif. Nos nombreuses réunions

avec les services de l'État et, notamment le Sous-préfet, mettent en exergue certaines difficultés et choses à lever, qu'ils découvrent aussi au niveau national.

Il y avait également le transfert du personnel fonctionnaire, pour lequel une fiche systématique d'impacts pour chaque agent devait être réalisée. Cela est très compliqué à faire avant fin septembre, puisque l'on est obligé d'indiquer aux agents trois mois avant un transfert leur nouvelle grille salariale, leurs nouveaux avantages ou désavantages. Tout le monde était un peu angoissé sur le sujet et la décision a été prise de reporter ce transfert.

Il y a également d'autres causes, notamment des transferts de propriété qui n'avaient pas été réalisés par nos prédécesseurs, et le fait que l'on cède le foncier des E.H.P.A.D., et nous avons la maison de l'enfance qui est sur le même site. Aujourd'hui, des géomètres travaillent à reborder la partie ville et celle qui sera cédée demain, le cadastre est donc à modifier, à enregistrer, des actes sont à rédiger. C'était donc compromis pour le 1<sup>er</sup> janvier et on a décalé ce transfert au second semestre 2026, avec une date butoir au 31/12/2026 au plus tard. Pourquoi ne l'a-t-on pas fait au bout de six mois, puisque l'on avait évoqué de le faire au 30 juin ? Les agents recevant leurs nouveaux bulletins de salaire, les nouvelles organisations et la prise en main par les Amitiés d'Armor en plein été, les congés, le soutien du C.D.G. qui sera également fortement questionné, il n'est pas du tout judicieux de procéder à ce transfert en période estivale. Ce sera donc au second semestre 2026. Néanmoins, on n'arrête pas nos réunions et nos groupes de travail pour travailler sur le sujet, puisque nous nous voyons toutes les semaines avec nos partenaires financeurs et État. Et le plan de retour à l'équilibre qui porte forcément ses fruits. On n'est pas en mesure de vous donner tout de suite les projections sur l'année 2025, mais ce sera beaucoup mieux à partir de cette année, on est suivi à la trace avec l'A.R.S., le Département et les services de l'État, et cela se passe plutôt bien. »

Monsieur le Maire demande s'il y a des questions et donne la parole à Monsieur Claude SEGALEN puis Madame Isabelle BALEM.

Monsieur Claude SEGALEN indique : « Je m'adresserai à Monsieur le Directeur. Vous avez dit que l'on avait une hausse au niveau de la masse salariale de 300 000 euros. Est-ce que vous pouvez expliquer les raisons de cette hausse ? Et vous évoquez des problématiques d'absentéisme, je présume, de maladie, pourquoi arrive-t-on à ce niveau-là pour les E.H.P.A.D. ? »

Monsieur Matthieu PAUMIER répond : « Je n'ai pas vécu cette période-là sur ces établissements, donc je vais vous répondre sous toutes réserves. Il y a eu plusieurs éléments. Un taux d'intérim qui reste très important, puisque l'on était à plus de 200 000 euros sur l'année 2024. Pour information, à fin août, on était à 11 800 euros. Un intérim très élevé, mais aussi lié au fait que l'on n'arrive pas à recruter d'autres remplaçants. Plusieurs raisons à cela. D'une part, des horaires qui n'étaient plus attractifs. Sur l'hôpital ou la plupart des E.H.P.A.D. environnants, il y a des horaires en 12 heures lorsqu'ils sont entre 7 heures et 7 heures 30, les remplaçants viennent donc beaucoup moins chez vous, ainsi qu'un taux d'absentéisme plus élevé. Une journée de 12 heures de travail n'est pas facile, par contre, cela permet davantage des journées de repos complètes. Notamment sur le 1<sup>er</sup> établissement qui a mis ces horaires en place, Jacques Brel, le taux d'absentéisme a tout de suite chuté. Et on voit que lorsqu'il y a des arrêts, cela arrive aussi, y compris pour des raisons de maternité, on trouve beaucoup plus facilement des remplaçants et donc beaucoup moins de nécessité de faire appel à l'intérim. Ces horaires attractifs limitent de fait l'absentéisme ont eu un effet positif cette année et à contrario, un effet très négatif sur l'année précédente. C'est la raison essentielle. Après, il y a différents arrêts maladie pour des causes plus personnelles, y compris la maternité, qui entraînent malheureusement des absences. On avait peut-être un peu plus de postes de coordination que dans d'autres E.H.P.A.D. et on a réorganisé les choses à ce niveau-là.

Nos E.H.P.A.D. du S.I.V.U. ont peut-être redescendu un peu moins leurs effectifs après la période Covid et du quoi qu'il en coûte que d'autres E.H.P.A.D. Cet effet retard fait aussi que l'on a cette hausse, mais qui est maîtrisée pour 2025. »

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Isabelle BALEM : « Merci, Monsieur le Maire. Dans le respect du débat démocratique, les élus de « Guipavas Passionnément » souhaitent avoir quelques explications sur la situation actuelle et à venir du S.I.V.U. des E.H.P.A.D. Tout d'abord, par rapport à votre propos, Monsieur Matthieu PAUMIER, je dois quand même dire que nous venons d'apprendre aujourd'hui qu'un mandat de gestion avait été confié aux Amitiés d'Armor. Vous nous avez précisé que celui-ci aurait été signé en mars, si j'ai bien compris votre propos. Ce compte de résultat qui nous est présenté ce soir, affiche une augmentation des produits d'exploitation de l'ordre de 12,5 %, passant de 10,7 millions à quasiment 12 millions. Soit une progression de 1,3 million, qui inclut des crédits non

reconductibles perçus en 2024, ce qui laisse augurer d'une situation en 2025 bien plus dégradée de ce point de vue.

En face, l'augmentation des charges d'exploitation est de presque 580 000 euros, dont 466 000 euros de charges de personnel, soit 80 % de l'augmentation totale, et les 20 % restant, 114 000 euros, sont des dotations aux amortissements, dépréciation provisions pour risques et charges et d'autres charges. Ce résultat d'exploitation est encore déficitaire, à -960 000 euros contre -1,595 millions d'euros en 2023, mais avec, soulignons-le, une dette fiscale et sociale qui est passée de 349 000 euros en 2023 à 1 066 000 euros en 2024. Cette dette est là, elle reste une dette de 700 000 euros de plus qu'en 2023. Donc il importe de mettre face à face, en correspondance, en concordance tous les chiffres pour se faire une réelle idée de la situation financière. Il est bien précisé dans les documents que nous avons reçus, qu'un plan de retour à l'équilibre est en cours avec des mesures en lien avec la politique R.H. Et nous aurions souhaité que vous nous détailliez ces mesures et que vous puissiez nous dire, à désormais plus de la moitié de l'exercice, si les attendus espérés sont effectifs. Vous avez dit tout à l'heure qu'il n'y avait pas eu de projection sur 2025, cependant, j'imagine qu'un point intermédiaire a forcément été fait, ne serait-ce qu'à la fin du 1<sup>er</sup> semestre 2025. La reprise par l'Association « Les Amitiés d'Armor » était prévue au 1<sup>er</sup> janvier 2026, et vous nous avez expliqué qu'un certain nombre de paramètres feront que ce ne sera pas le cas. Vous nous avez dit, Monsieur le Maire, qu'il y aurait des difficultés à lever, en parlant même d'un niveau national. Ce qui laisse à penser que ce transfert du S.I.V.U. des E.H.P.A.D. vers l'Association « Les Amitiés d'Armor » essuie les plâtres, et on peut s'interroger sur d'éventuelles problématiques à venir qui n'auraient donc pas encore été vues. Puisque visiblement, certaines avaient échappé aux prévisions. Beaucoup de membres du personnel sont soucieux et estiment manquer de visibilité, de lisibilité, sur leur situation à venir, leur situation individuelle et non la situation globale qui leur est peu parlante. On lit – et vous l'avez dit – que « l'absentéisme en 2024 a été très important » et on peut aisément comprendre que la situation avec les interrogations qui en découlent soit un facteur non négligeable d'augmentation de risques psychosociaux. Quand avez-vous prévu de répondre à chaque agent de manière précise ? Chacun d'eux a le droit et le besoin de savoir individuellement ce que son statut, son poste ou sa fiche de poste va devenir. Quant aux familles, elles aussi ne les oublieront pas, elles s'interrogent sur les répercussions, sur leur contribution future, sur les services rendus. Nous vous remercions de nous apporter les réponses à ces quelques interrogations. »

Monsieur le Maire indique : « Je ne vais pas revenir sur les chiffres. On avait stoppé de payer les charges pour pouvoir terminer l'année 2024. Aujourd'hui, il y a un échéancier que l'on honore néanmoins, tout revient plus ou moins à l'équilibre.

Concernant les charges de personnel. On en a parlé, on est en train de s'adapter, de réorganiser surtout la partie R.H., on a fait des phases tests par établissement. Parce que c'était aussi une forte demande du personnel de passer en 12 heures, 12 heures moins 1 heure de pause, cela fait 11 heures, et cela a porté ses fruits dès le départ et étendu à l'ensemble des trois établissements. Le personnel préfère travailler comme ça, les remplacements sont plus aisés – comme l'a dit Matthieu PAUMIER – les problématiques de transfert sont surtout des choses juridiques qui sont à valider par les services de l'Etat, et cela se fait plutôt bien. Le problème est que cela prend plus de temps que prévu. Les services de l'Etat disaient que cela allait être simple, et quand ces derniers préparent les dossiers derrière, on se rend compte, avec les services de la préfecture, qu'il y a des validations à plusieurs niveaux. C'est en train de se régler, mais cela met plus de temps que prévu.

Sur les situations individuelles du personnel. Croyez-moi, on les rencontre régulièrement, ils ont été soulagés que l'on décale le transfert, puisqu'ils ont le temps de se retourner, ils n'ont plus trois mois pour le faire, mais beaucoup plus de temps pour analyser les fiches d'impacts qui leur seront transmises par le C.D.G., soit en cette fin d'année, soit en début. Il y a autant d'agents qu'à la mairie, une centaine d'agents fonctionnaires sur l'ensemble du personnel et chacun d'entre eux aura sa fiche d'impacts.

La semaine dernière au C.S.T., on nous a bien informés que le courrier que l'on avait adressé à l'ensemble du personnel puis aux familles du décalage de ce transfert avait été très bien perçu. Ils apprécient que l'on se donne plus de temps pour bien faire les choses. Les familles ont également été informées de ce report, pour elles comme pour les résidents rien ne change, il y a eu une augmentation du prix de journée à deux reprises en 2024, une fois en 2025. Car on était inférieur à la moyenne finistérienne et bien inférieur à la moyenne nationale, puisque l'on est beaucoup moins cher dans le Finistère, et on est encore dans la moyenne basse du prix de journée. On a aussi mis en place un tarif différencié qui permet aux résidents au-delà d'une certaine rémunération de retraite d'avoir une surcote sur le prix de journée, les autres restant à l'aide sociale. Un gros travail a été fait à ce sujet.

Sur l'analyse du G.I.R. moyen pondéré, le fameux G.M.P., où normalement c'est tous les cinq ans qu'il est évalué dans les établissements, avec l'A.R.S., on a réussi à avoir un nouveau contrôle au bout de trois ans, c'est-à-dire cette année, avant le 30 juin, pour que ce soit mis en application au 1<sup>er</sup> janvier. Après cette date, cette mise en application intervient 1 an après, c'est-à-dire au 1<sup>er</sup> janvier 2027. Cela

a porté ses fruits parce que, aujourd'hui, les résidents qui rentrent sont beaucoup plus dépendants que par le passé, tout cela fait que l'on est sur une pente ascendante en termes de rentrée financière.

Un gros travail aussi du côté R.H., une réorganisation, des non-reconductions de postes après certains départs en retraite, et on retourne à quelque chose de plus dans la normalité comme avant le Covid. Chose qui n'avait pas été faite jusqu'à présent. Tout cela fait que les voyants sont quand même au vert et que nous sommes aidés. On a eu 1 million d'euros en 2024, mais on en avait aussi eu en 2023, les C.N.R., les Crédits Non Reconductibles, ce sont des choses que l'on a tous les ans. Bien sûr, les montants changent puisque cela dépend des demandes que l'on peut faire. On a une proposition pour renouveler du matériel ponctuellement, il faut qu'on le fasse tout de suite pour pouvoir bénéficier de certaines aides. Il y a des investissements qui n'ont pas été réalisés, comme on aurait dû aussi les faire il y a quelques années par mesure d'économie. Tout cela fait que, aujourd'hui, on sait mieux où on va et les finances s'améliorent.

Voilà ce que je pouvais répondre sur le sujet, mais on est sur le bilan 2024, la délibération porte sur le rapport d'activité 2024, mais nous sommes sur une bonne pente pour 2025. »

Monsieur le Maire demande s'il y a d'autres questions sur le sujet

Il donne la parole à Monsieur Emmanuel MORUCCI : « Plus une question, je voudrais avoir plus de précisions, si c'est possible, de façon à être certain d'avoir bien compris. On a bien entendu que le transfert vers les « Amitiés d'Armor » était repoussé d'une année et cela amène une question. Quelle est la répartition des responsabilités entre « Amitiés d'Armor » que vous représentez, Monsieur PAUMIER aujourd'hui, et le S.I.V.U. présidé par Monsieur le Maire. Cette question est importante d'un point de vue financier, vous venez d'apporter quelques éléments de réponse, j'aimerais aussi que vous puissiez peut-être parler en termes de management, puisque c'est aussi une des conditions. J'ai entendu tout à l'heure qu'il y avait la question des anciens fonctionnaires et des transferts, qu'en est-il ? Quelles sont les implications dans les Services du S.I.V.U. et Amitiés d'Armor ?

Si vous pouviez m'apporter ces quelques éléments d'information sur la répartition des responsabilités, j'en serais ravi. »

Monsieur le Maire répond : « Je dirai que pas grand-chose n'a changé, on a un directeur qui, dans le cadre du transfert, n'avait pas de visibilité sur sa carrière, et il a décidé de postuler ailleurs en pensant que ça mettrait du temps et il a été recruté très rapidement, malheureusement pour nous. Trouver un directeur pour si peu de temps, parce que je rappelle que le transfert devait avoir lieu au 1<sup>er</sup> janvier 2026 et il ne le sera que fin 2026, trouver un directeur général sur une période si courte était compliqué et l'aurait été. Avec les « Amitiés d'Armor », il a été décidé, sous mandat de gestion, de détacher un directeur des Amitiés d'Armor au S.I.V.U. pour pouvoir mener à bien la fonction de D.G. Il n'y a pas de changement, Monsieur Matthieu PAUMIER est rémunéré par les Amitiés d'Armor, mais il est directeur général du S.I.V.U. des Rives de l'Elorn. Cela permet aussi, lorsque l'on parle de réorganisation ou de marché public que l'on a aujourd'hui, de les reconduire et améliorer certaines choses pour pouvoir coller au mieux au jour du transfert sur les Amitiés d'Armor. Mais en termes d'organisation aujourd'hui, il n'y a pas grand-chose de calqué sur les Amitiés d'Armor, c'est un mandat de gestion sur un poste de direction et de management. Il n'y a donc pas d'actualité particulière là-dessus. On est toujours avec les mêmes directrices des sites, on a une D.R.H. qui était partie il y a un an, on a une responsable R.H. aujourd'hui sous contrat également. Pour les agents de la Fonction publique, ceux qui souhaitent le resteront, par contre, il y aura une gestion de carrière et de retraite au niveau de la Ville de rattachement, puisque c'est du personnel qui dépendait des C.C.A.S. Les agents qui sont au Relecq dépendront de la Ville du Relecq, et les agents qui sont à Guipavas dépendront de Guipavas, en termes de suivi de carrière sur la commune d'origine, jusqu'à l'extinction des agents publics qui soit pourront se faire muter ailleurs, puisqu'ils ont la possibilité de le faire, soit qu'ils finiront leur carrière avec les mêmes avantages des agents de la Fonction publique sur la commune de Guipavas, par le S.I.V.U. qui deviendra les Amitiés d'Armor. C'est tout le travail qui a été mené par les services de l'État et le C.D.G., pour voir les artifices qu'il fallait mettre en place pour pouvoir gérer ces transferts. Certains pourront aussi quitter la Fonction publique pour avoir un contrat privé, peut-être que pour certains c'est plus avantageux, selon l'avancement dans la carrière. Ceux qui sont en fin resteront forcément fonctionnaires, mais ceux qui sont en début, c'est peut-être plus intéressant d'être sous contrat privé que sous celui de la Fonction publique. »

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Isabelle BALEM : « Merci, Monsieur le Maire. J'ai une énorme confusion dans mon esprit, je voudrais revenir sur la chronologie et je rejoins la question de mon collègue, Monsieur Emmanuel MORUCCI. Sauf à ce que j'ai mal compris tout à l'heure, il me

semble, Monsieur Matthieu PAUMIER, que vous nous avez dit qu'un mandat de gestion était confié à l'Association Les Amitiés d'Armor et signé en mars. Aurais-je mal compris ? »

Monsieur Matthieu PAUMIER répond : « Excusez-moi ! Oui, je crois que je me suis mal exprimé peut-être. Un mandat de gestion a été signé en tout début d'année 2025 avec un avenant – ce que je n'avais pas forcément précisé tout à l'heure – au mois de mai. Le mandat de gestion principal est une assistance, un accompagnement à la gestion du S.I.V.U. dans le cas du transfert, bien sûr. Et au mois de mai, l'avenant concerne mon intervention depuis le mois de mai. Mais on était toujours dans le même cadre du mandat de gestion, donc le S.I.V.U. continue sa vie et à exercer l'ensemble de ses responsabilités. Pour répondre à la question de Monsieur Emmanuel MORUCCI. »

Monsieur Emmanuel MORUCCI souligne : « Y compris sur vos propres actions. »

Monsieur Matthieu PAUMIER ajoute : « Tout à fait. »

Monsieur le Maire indique : « Ce ne sont pas les Amitiés d'Armor qui gère le S.I.V.U. par intérim, c'est bien le détachement d'un directeur sur le S.I.V.U. »

Monsieur le Maire propose de prendre acte de ces échanges et remercie Monsieur Matthieu PAUMIER de sa présence.

#### **Décision du Conseil municipal : prend acte.**

#### **RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE ET DE L'ASSAINISSEMENT POUR L'ANNÉE 2024**

Conformément à l'article D2224-3 du Code général des collectivités territoriales, le Maire de chaque commune de Brest métropole doit présenter en Conseil municipal au plus tard dans les douze mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné, le rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'eau et d'assainissement.

Le rapport annuel 2024 comprend une présentation générale, les faits marquants 2024, des données économiques et financières et une présentation de l'organisation générale.

Ce rapport est accompagné d'un flash info relatif à l'eau potable et d'un flash info relatif à l'assainissement.

Le dossier complet est à disposition du public au secrétariat des services techniques en mairie.

Dès lors, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- **DE PRENDRE** acte du rapport annuel pour l'année 2024.

PJ :

- Rapport annuel 2024,
- Flash info relatif à l'eau potable,
- Flash info relatif à l'assainissement

#### **Avis de la commission :**

Urbanisme, vie économique, déplacement, agriculture, travaux, environnement, associations patriotiques, patrimoine : Favorable

Monsieur le Maire prend la parole : « Je pense que tout le monde a pris connaissance de ce rapport – je vous demanderai également de bien vouloir couper vos téléphones –

Sur l'assainissement, vous avez le flash info avec la performance du réseau, les caractéristiques selon les interventions, les investissements qui ont été réalisés sur les extensions réseaux, sur leurs renouvellements, la restructuration des bassins tampons et l'amélioration du site du Spernot, les projets de construction au Tinduff à Plougastel, et mises en conformité d'assainissement unitaire qui se font sur chaque commune membre d'Eau du Ponant. Le prix de l'eau a augmenté de 1,86 % entre le

1<sup>er</sup> janvier 2024 et le 1<sup>er</sup> janvier 2025, et le S.P.A.N.C. a un taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif de 83,2 %.

Également en augmentation par rapport à 2003, 99,8 % des installations existantes avaient été contrôlées, un fort taux de contrôle en 2024 de 969 sur l'assainissement non collectif.

Sur l'eau potable, les trois usines et les deux captages ont produit près de 15 millions de mètres cubes d'eau. En termes de distribution, 9 millions de mètres cubes ont été vendus aux abonnés, en hausse de 1,5 % par rapport à l'année précédente. Le rendement du réseau est très bon, puisqu'il est de 86,4% pour 2024 et 87,4% en 2023, et le taux de renouvellement est de 0,45 % pour 2024. La qualité de l'eau est toujours contrôlée par l'A.R.S., une conformité à 99,8 % pour les physico-chimiques et 100 % pour les microbiologiques.

Les investissements, toujours pareil, les extensions de réseaux : 139 mètres linéaires d'extension pour les nouveaux lotissements en général, et le renouvellement en réhabilitation est de 21 kilomètres, dont 12 dans le cadre du projet « Mon Réseau Grandit », puisqu'il fallait refaire les tuyaux avant de recouler du béton ou autre chose par-dessus.

Concernant l'usine de Pont Ar Bled, le démarrage du chantier de reconstruction, on en parle depuis très longtemps aussi, un gros projet. Les réservoirs en réhabilitation, la sécurisation de l'Ouest du Pays de Brest par renforcement de pompage, depuis que l'usine de Kerléguer sur la commune de Bohars, à côté de Penfeld, et le renforcement de sûreté sur différents sites, puisque ces derniers deviennent des sites Vigipirate, puisque n'importe qui peut polluer l'eau et tous les abonnés seraient donc impactés.

Le prix de l'eau a augmenté de 5,73 % entre le 1<sup>er</sup> janvier 2024 et le 1<sup>er</sup> janvier 2025, il arrive à 2,60 euros T.T.C. du mètre cube, contre 2,46 en 2024.

Voilà ce que je pouvais dire sur Eau du Ponant. Si vous avez des questions, n'hésitez pas. S'il faut aller chercher des éléments sur Eau du Ponant, j'irai. En tout cas, beaucoup d'investissements encore cette année. Je fais partie de la commission d'appel d'offres, je peux vous garantir que les montants sont assez impressionnantes. Quand on voit le prix du mètre cube d'eau, on est tous habitués à ouvrir le robinet, mais on ne sait pas par où passe l'eau et tout ce qui est en amont à se faire.

Monsieur le Maire demande s'il y a des questions sur ce rapport d'Eau du Ponant.

Il donne la parole à Monsieur Jean-Yvon BOUCHEVARO : « Juste une remarque. 130 mètres de réseau neuf, c'est peu. »

Monsieur le Maire répond : « Oui, neuf, par contre, il y a 21 kilomètres en réhabilitation, mais 130 mètres c'est du lotissement donc... C'est surprenant. Parce que les réseaux d'eau faits dans les nouveaux lotissements sont faits par les lotisseurs, donc ils sont rétrocédés après. Eau du Ponant ne fait que 130 mètres, ce n'est pas forcément eux qui mettent dans les nouveaux lotissements. Cela peut être une extension de réseau simple sous voirie. »

**Décision du Conseil municipal : prend acte.**

#### **DISPOSITIF DE GOUVERNANCE DE PROXIMITÉ DE L'ESPACE PUBLIC**

#### **RÉPARTITION BUDGÉTAIRE DES CRÉDITS DE LA MÉTROPOLE**

Le contrat de proximité territoriale définit l'organisation mise en place entre Brest métropole et les huit communes membres sur certaines compétences métropolitaines qui donnent lieu à une gestion de proximité. Le contrat repose sur les principes suivants : subsidiarité, transparence, proximité de l'action communautaire, adaptation à la diversité des territoires.

Dans le cadre du contrat, il est prévu une évaluation annuelle du dispositif de gestion de proximité qui donne lieu à une présentation chiffrée des crédits engagés par la métropole dans les huit communes.

Par délibération 2025-04-02, le Conseil municipal a pris connaissance du bilan 2024 des demandes d'intervention sur l'espace public et a émis un avis favorable à la proposition de programmes de travaux de proximité voirie et espaces verts pour l'année 2025.

## **La répartition budgétaire des crédits de la métropole engagés dans les communes**

Ce rapport ventile à partir de critères techniques pertinents une grande partie des politiques publiques métropolitaines offrant des services de proximité à la population : collecte et traitement des déchets, voirie, éclairage public, espaces verts. Le rapport de l'année 2024 figure en pièce jointe de la présente délibération.

Dès lors, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- **DE PRENDRE CONNAISSANCE** de la répartition budgétaire des crédits de la métropole engagés dans les communes.

Pièce jointe :

- Rapport 2024 d'activité et d'utilisation des crédits territorialisés engagés par Brest métropole dans les communes

### **Avis de la commission :**

Urbanisme, Vie Économique, Déplacement, Agriculture, Travaux, Environnement, Associations Patriotiques, Patrimoine : Prend acte

Monsieur le Maire remercie Monsieur Jacques GOSELIN et demande s'il y a des questions.

Il donne la parole à Monsieur Jean-Yves CAM : « J'en ai une, Monsieur le Maire, merci. Comment se fait-il que la commission ait donné un avis favorable ? Un avis favorable à quoi ? Il est écrit : « *le Conseil municipal est appelé à prendre connaissance* ». »

Monsieur le Maire répond : « Oui, c'est une prise d'acte. »

Monsieur Jean-Yves CAM répond : « D'accord. »

Monsieur le Maire demande s'il y a d'autres questions.

Il donne la parole à Madame Claire LE ROY : « J'avais la même question. Déjà, il y a une différence notable par rapport à ce que vous nous présentez là et ce que nous avons dans le support qui nous a été transmis. Parce qu'il y avait un petit 1 devant la « *répartition budgétaire des crédits de la Métropole engagés dans les communes* ». Dans ce que l'on a, il y a un petit 1, donc je voulais vous demander où était le petit 2. Je vois qu'à l'écran, le petit 1 a disparu, c'est que quelqu'un a dû s'apercevoir de l'erreur, et nous sommes invités à prendre connaissance. Donc pour moi, il n'y a pas de vote sur ce sujet. »

Monsieur le Maire répond : « Effectivement, il n'y a pas de vote sur ce sujet, et petit 1, ça doit être une coquille, il n'y a pas de 2. C'est une erreur de frappe qui a été corrigée après la commission. Il n'y avait pas de chose modifiée dans le... »

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Jean-Yves CAM : « Je vois encore une autre coquille ou pas, mais sur le papier que j'ai, « *par délibération du 20/04/2025* » et ici « *par délibération du 02/04/2025* ». C'est 02 ou 20 ? »

Monsieur le Maire répond : « 02. »

Monsieur Jean-Yves rétorque : « Très bien. »

Monsieur le Maire répond : « Merci. Cela a été corrigé. »

Il donne la parole à Madame Claire LE ROY : « Est-ce que lorsque vous faites des modifications sur les délibérations par rapport à ce que l'on a, on pourrait être informé ? Parce que l'on ne sait plus trop sur quoi on doit travailler. Est-ce que les délibérations que l'on a sous les yeux pour préparer nos interventions sont fiables ou pas ? Je me pose la question. »

Monsieur le Maire répond : « C'est le 02 qui a été ajouté, il y a eu un petit 1, c'était une coquille, ce sont les services qui ont corrigé après la commission. Le rapport en lui-même n'a pas changé ni la pièce-jointe, c'est juste le corps de la délibération qui a été corrigé. Mais bien sûr, on pourra mettre en rouge,

en surligné, pour montrer ce qui a été modifié. Mais ça ne change en rien du tout l'objet de la délibération ni la pièce jointe à celle-ci. Le 2025-04-02, tout est mis. »

**Décision du Conseil municipal : prend acte.**

**INITIATION SCOLAIRE À LA LANGUE BRETONNE DANS LES ÉCOLES PUBLIQUES**  
**ANNÉE SCOLAIRE 2025-2026**

En France, les langues et cultures régionales sont reconnues comme une richesse du patrimoine national. Selon l'article 75-1 de la Constitution, « les langues régionales appartiennent au patrimoine de la France ».

En concertation avec la direction des services départementaux de l'Éducation nationale, le Conseil départemental, les communes et le Conseil régional de Bretagne ont décidé de s'associer, depuis plusieurs années, afin que les jeunes finistériens qui ne poursuivent pas une scolarité bilingue puissent bénéficier le plus largement possible d'une initiation à la langue et à la culture bretonnes durant le temps scolaire.

L'organisation et la validation pédagogique du dispositif sont assurées par le service de l'inspection académique.

Par ailleurs, cette opération prend appui sur le concours d'associations départementales qui mettent en œuvre la sensibilisation à la langue régionale.

Ce dispositif s'inscrit dans un cadre légal et réglementaire national. Le financement est assuré par le Conseil départemental, la Région Bretagne et les communes.

Pour l'année 2025 - 2026, le coût de l'intervention de l'association par classe est de 1 800 €. La participation de la commune de Guipavas est 750 € par classe.

Pour l'année scolaire 2025 - 2026, 3 classes du cycle 1 sont concernées, à raison de 1h hebdomadaire par classe : école Jacques Prévert, école Louis Pergaud et école de Kerafloc'h.

Dès lors, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- **D'APPROUVER** le financement de ces interventions pour l'année scolaire 2025 - 2026 ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**Avis des commissions :**

Affaires scolaires, enfance, jeunesse, affaires sociales, solidarités, handicap : Favorable  
Finances, administration générale, personnel, communication, démocratie, citoyenneté, relations internationales : Favorable

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Pierre BODART : « Ce n'est pas une question, c'est une intervention. Je me félicite que la commune abonde les crédits permettant aux enfants d'acquérir un rudiment de culture bretonne, c'est dommage que ça s'arrête au niveau du collège. Puisque malgré la mobilisation des parents récemment, il a fallu faire preuve d'acrobaties pour trouver un enseignant qui puisse dispenser les cours en langue bretonne. À ce sujet, j'ai regretté que la municipalité, équipe municipale, ne soit pas associée à la mobilisation des parents ce jour-là. De même, quand il y a eu celle des parents d'élèves pour l'ouverture d'une autre classe à l'école Pergaud. On arrive à un truc un peu bizarre, c'est qu'il y a des élèves de maternelle qui sont mélangés avec des élèves de primaire, alors que les équipements et, notamment les sanitaires, ne sont pas du tout adaptés. Merci. »

Madame Anne DELAROCHE indique : « Je vais répondre parce que je suis passée à la manifestation pour l'école Pergaud, mais travaillant, je ne pouvais pas arriver plus tôt. Je suis désolée. Pour le collège, on soutient, on a eu un C.A. au mois de juin dont on avait parlé, et de mémoire, on en a un la semaine prochaine. La principale a été mise devant le fait accompli, c'est un problème Education Nationale, on ne peut pas faire grand-chose. Pour l'école Pergaud, ce jour-là, un parent m'a dit que l'on ne faisait rien

pour les écoles à Guipavas. Il y a quand même une école à presque 8 millions d'euros qui se construit à vingt mètres. J'avoue que c'est vrai que ça fait quarante ans que la demande a été faite, donc je n'ai pas trop apprécié. Maintenant, pour les enfants de maternelle qui sont en élémentaire, c'est un choix pédagogique du directeur de l'établissement. Il y a des locaux qui existent, à terme, c'est une organisation au niveau de la direction de l'école. Pour ma part, on n'a jamais eu de demande pour mettre des sanitaires maternelles à l'école élémentaire Pergaud et ça fait plusieurs années qu'il y a des maternelles à l'école élémentaire. Ça fait au moins trois ans que des grandes sections y sont... On a toujours soutenu les ouvertures de classes sur la commune, il y a toujours eu un courrier qui a été fait de la part du Maire, je me suis toujours exprimée en Conseil d'école et j'ai toujours répondu à l'Association Div Yezh, j'ai toujours apporté les éléments de réponse et le Maire a toujours signé les courriers dans ce sens, en partenariat avec l'Éducation nationale. Maintenant, pour parler de Pergaud en propre, Pierre, puisque tu parles de cette école-là, les effectifs en bilingue sont élevés, on est d'accord. C'est vrai que l'Éducation nationale a donné une enseignante le matin à mi-temps, mais celle-ci faisait des remplacements à l'année, donc il n'y a plus de remplacement bilingue sur la circonscription. De toute façon, il n'y aurait pas eu d'ouverture de classe, il n'y en a plus à la rentrée. C'est définitif. C'est une annonce qui a été faite, les ouvertures et fermetures sont faites au mois de juin, ce qui n'était pas forcément le cas avant, et les effectifs en monolingue ne sont pas forcément là. Parce qu'il y a des moyennes de classes qui sont à moins de 25 élèves par classe en monolingue. Je pense que l'Éducation nationale regarde sur le global, mais on a toujours soutenu lorsqu'il y avait une demande d'ouverture de classe. Merci. »

Monsieur le Maire complète : « Sur le collège, cela concernait trois élèves de 6<sup>ème</sup>. Quand ils arrivent dans cette classe, ils sont obligés de choisir d'autres langues, je pense qu'ils laissent de côté le breton, et ces trois élèves font du breton avec les 5èmes. »

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Pierre BODART : « Heureusement, une solution provisoire a été trouvée, et on n'est pas arrivé à l'extrême que l'on a pu rencontrer dans d'autres endroits de la Bretagne, où des professeurs bilingues, en tout cas un, n'est pas britophone. »

Monsieur le Maire répond : « C'est ça, tout à fait. »

#### **Décision du Conseil municipal : adoptée à l'unanimité**

#### **ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE DANS LE CADRE DU PROJET ÉDUCATIF LOCAL**

Dans le cadre du Projet Éducatif Local mis en œuvre par la Ville de Guipavas, une somme a été allouée au Budget Primitif de 2025 afin de subventionner des projets inscrits dans les orientations pédagogiques validées par le Comité de pilotage.

Le 3 septembre 2025, la commission d'instruction du Projet Éducatif Local a validé le projet suivant :

- |   |       |
|---|-------|
| - <u>École Jacques Prévert</u> : Fresques maternelles | 300 € |
|---|-------|

La cour maternelle a récemment accueilli de nouvelles aires de jeux. Dans la continuité de l'amélioration de l'aménagement de cet espace, l'équipe enseignante propose la réalisation de fresques artistiques. Ce projet a, dans un premier temps, le but d'égayer l'espace extérieur de l'école. L'équipe souhaite aussi, en incluant la participation des élèves dans cette action, qu'ils respectent davantage les biens communs et les lieux publics.

Ce projet a également pour but de permettre à chacun de s'affirmer en le laissant faire par lui-même, de s'épanouir en développant ses idées, son esprit critique et d'offrir la possibilité à chacun de se sentir bien dans son environnement.

L'ensemble des classes de maternelle participeront à 3 ateliers d'une heure.

#### **Les modalités de versements de la subvention :**

	25 % à l'issue de la commission d'instruction	75 % après la réalisation sur présentation du bilan pédagogique et financier de l'action
École Jacques Prévert	75 €	225 €

Dès lors, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- **D'ACCORDER** le versement de la subvention exceptionnelle de 300 € dans le cadre du Projet Educatif Local à l'école Jacques Prévert.

**Avis des commissions :**

Affaires scolaires, Enfance, Jeunesse, Affaires sociales, Solidarités, Handicap : Favorable  
Finances, Administration Générale, Personnel, Communication, Démocratie, Citoyenneté, Relations Internationales : Favorable

**Décision du Conseil municipal : adoptée à l'unanimité**

**CRÉATION DE PRIX – SALON D'AUTOMNE 2025**

Dans le cadre de la 41<sup>ème</sup> édition du Salon d'Automne qui se déroulera du 8 au 23 novembre 2025 à l'Alizé, il est proposé au Conseil municipal la création des prix ci-après pour lesquels seront attribués des bons d'achat dans les commerces de matériel d'art créatif :

Prix salon d'automne 2025	
1 <sup>er</sup> prix de peinture	100 €
2 <sup>ème</sup> prix de peinture	60 €
1 <sup>er</sup> prix de sculpture	100 €
2 <sup>ème</sup> prix de sculpture	60 €

Dès lors, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- **D'APPROUVER** la création des prix tels que présentés ci-dessus

**Avis des commissions :**

Sport, vie associative, culture, animation : Favorable  
Finances, administration générale, personnel, communication, démocratie, citoyenneté, relations internationales : Favorable

Monsieur le Maire demande : « Quel est l'artiste cette année ? La tête d'affiche ? C'est Madame Corinne CAILLÉ. »

**Décision du Conseil municipal : adoptée à l'unanimité**

**DÉNOMINATION DES ÉQUIPEMENTS MUNICIPAUX**

En vertu de l'article L. 2121-29 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), la dénomination d'un équipement municipal relève de la compétence du Conseil municipal.

Avec pour objectif de faciliter l'identification des équipements communaux (signalétique, plans, site internet), il est proposé au Conseil municipal de retenir une nomenclature cohérente à l'échelle de la Ville pour désigner les différents équipements municipaux comme suit :

Un 1 <sup>er</sup> niveau par lieu-dit :	<b>COMPLEXE</b> de « XXX » si plusieurs bâtiments
Un 2 <sup>ème</sup> niveau par bâtiment :	<b>ESPACE</b> « XXX » si plusieurs salles
Un 3 <sup>ème</sup> niveau par salle :	<b>SALLE</b> numérotation ou nom

Ce type de « hiérarchisation » tend à s'appliquer à tous les sites où se situent des équipements municipaux mis à disposition des associations de la ville ou des particuliers et permet également de mettre à jour les dénominations historiques d'usage.

Ainsi, il est proposé au Conseil municipal de désigner les équipements suivants :

<b>COMPLEXE DE KERCOCO</b>	<b>ESPACE Jean Kergoat</b>	Salle 1 Salle 2 Salle 3
	<b>ESPACE Europe</b>	Salle de sports de combat Salle Barsbüttel Salle omnisport Salle Callington Boulodrome SSVA <b>Salle Robert Schuman</b>
	<b>Stade Éric Lamour</b>	Tribune Gérard Botquelen Vestiaires
	<b>ESPACE Plijadur</b>	Salle 1 Salle 2
		Salle Jean Monnet
<b>COMPLEXE DU MOULIN NEUF</b>		Piste de BMX
	<b>HALLE DU MOULIN NEUF</b>	<b>Halle</b> <b>Salle 1</b> <b>Salle 2 (modulable)</b> <b>Salle 3</b> <b>Salle 4 (archers)</b>
		Pas de tir
		Vélodrome
	Complexe Tennis – Padel	
<b>COMPLEXE DE KERLAURENT</b>	<b>ESPACE Yves Kerjean</b>	Boulodrome
		<b>Salle 1 (mutualisée)</b>
		<b>Salle 2</b>
		<b>Salle 3</b>
	<b>Stade de football</b>	
<b>L'ALIZÉ</b>	<b>ESPACE KERLAURENT</b>	<b>Salle 1 (Omnisport)</b> <b>Salle 2 (Grande poly)</b> <b>Salle 3 (Petite poly)</b> <b>Salle 4 (modulaire)</b>
		<b>Salle 1</b>
		<b>Salle 2</b>
		Salle A
	<b>SALLE DU DOUVEZ</b>	Salle B
		Salle C
		<b>Espace convivialité</b>

	<b>Loges</b>
	<b>Salle Théâtre</b>
	<b>Studio</b>
	<b>Salle 1</b>
	<b>Salle 2</b>
	<b>Salle 3</b>

Dès lors, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- **D'APPROUVER** les dénominations des équipements municipaux tels que présentés ci-dessus.

**Avis des commissions :**

Sport, vie associative, culture, animation : Favorable  
 Finances, administration générale, personnel, communication, démocratie, citoyenneté, relations internationales : Favorable

**Décision du Conseil municipal : adoptée à l'unanimité**

**TRAVAUX DE RESTAURATION DE L'ÉGLISE SAINT-PIERRE – SAINT-PAUL**  
**CONVENTION DE PARTENARIAT ET DE MÉCÉNAT – FONDATION DU PATRIMOINE**

Soucieuse de mettre en valeur, de rénover et d'entretenir les monuments emblématiques de son territoire, la commune de Guipavas a engagé une opération de restauration de l'église Saint Pierre – Saint Paul concernant son clocher, ses toitures et vitraux.

Le montant prévisionnel des travaux est estimé 2 437 000 € HT

En partenariat avec la Fondation du Patrimoine, fondation à laquelle la ville adhère, une campagne de recherche de mécénat est proposée.

Le montant souscrit donnera lieu pour les donateurs (particuliers et entreprises) à des déductions fiscales définies par le Code Général des Impôts et notamment ses articles 200 et 238 bis. En effet, tous les dons faits aux organismes reconnus d'utilité publique sont en effet déductibles :

- de l'impôt sur le revenu des personnes physiques à hauteur de 66 % du montant du don, dans la limite de 20 % du revenu imposable.
- de l'impôt sur les sociétés à hauteur de 60 % du don, dans la limite de 5 pour mille du chiffre d'affaires.

La Fondation du Patrimoine reversera, à concurrence du montant engagé par la commune et sur présentation des justificatifs, le montant recueilli dans le cadre de ce partenariat après déduction des frais de gestion de 6 %.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 2003-709 du 1er août 2003 relative au mécénat, aux associations et aux fondations,

Considérant la volonté de la ville de Guipavas d'entreprendre des travaux de restauration de son église Saint Pierre – Saint Paul

Considérant la possibilité de financer ces travaux par le lancement d'une souscription publique en partenariat avec la Fondation du Patrimoine,

Dès lors, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention de souscription ainsi que tout autre document à intervenir.

PJ : Convention de partenariat et de mécénat

**Avis de la commission :**

Sport, vie associative, culture, animation : Favorable  
Finances, administration générale, personnel, communication, démocratie, citoyenneté, relations internationales : Favorable

Monsieur le Maire demande s'il y a des questions sur ce partenariat et ce mécénat.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Jean-Yves CAM : « Ma question n'a pas grand-chose à voir avec ça, mais concerne quand même les travaux. Je souhaiterais savoir quand les travaux vont commencer. Est-ce que c'est prévu ? »

Monsieur le Maire répond : « Le D.C.E., l'appel d'offres a été reçu aujourd'hui par le bureau d'études Candio, que vous connaissez tous maintenant, on en a parlé plusieurs fois. L'analyse des offres sera pour fin octobre, et on va attendre la fin des travaux du bourg pour lancer probablement au printemps prochain. Puisque les entreprises qui seront retenues ne pourront certainement pas commencer 15 jours ou 1 mois après, ayant un calendrier assez fourni, et nous verrons donc quand elles pourront démarrer. Puisqu'il y aura un échafaudage qui va quand même rester là trois ans, de gros moyens sont à mettre en place. On commence par le clocher, puisque c'est le plus dégradé, et la nef, et un an de délai sur les ardoises de la couverture totalisant 1 800 m<sup>2</sup>. Tout ça se fera en parallèle, année par année. Normalement, si les entreprises retenues peuvent commencer au printemps, nous verrons selon le calendrier qu'elles nous transmettront. Mais l'appel d'offres va être lancé sous peu, c'est juste une mise en forme des documents qu'il reste à faire, mais il faut que les entreprises répondent. »

**Décision du Conseil municipal : adoptée à l'unanimité**

**BUDGET PRINCIPAL 2025 – DÉCISION MODIFICATIVE N° 3**

Monsieur Joël TRANVOUEZ prend la parole : « Avant de procéder à la lecture de cette délibération, quelques précisions sur cette décision modificative, pour un montant de 59 700 euros. Elle affecte les chapitres 012, dans le cadre de remplacement de congés, longue maladie et congés maternité, à hauteur de 47 000 euros. Un prélèvement à l'article 45 de la loi S.R.U. plus important que celui qui avait été budgétré, en raison du décalage de production des logements sociaux pour 12 700 euros. L'équilibre se fait par la diminution de la subvention qui est versée au C.C.A.S. On avait constitué une provision de 110 000 euros l'année dernière, en 2024, ce qui nous permet de faire cet équilibre de la D.M. ».

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.1612-11,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

Vu la délibération n° 2025-02-12 du 12 février 2025 relative à l'adoption du budget primitif pour l'exercice 2025,

Vu le Règlement Budgétaire et Financier de la ville,

Vu la décision n° 2025-04-37 du 10 avril 2025 autorisant le virement de crédits n° 1,

Vu la décision n° 2025-06-57 du 19 juin 2025 autorisant le virement de crédits n° 2,

Considérant la nécessité de procéder à des modifications telles que figurant dans le tableau pour faire face, dans de bonnes conditions, aux opérations financières et comptables du budget général,

Dès lors, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- **D'APPROUVER** la décision modification n° 3 du budget principal 2025.

PJ : Décision modificative n° 3

**Avis des commissions :**

Finances, administration générale, personnel, communication, démocratie, citoyenneté, relations internationales : Favorable

**Décision du Conseil municipal : adoptée à la majorité**

25 voix pour – 3 contre (Mesdames Isabelle BALEM, Régine SAINT-JAL et Monsieur Jean-Yves CAM) – 5 abstentions (Mesdames et Messieurs Claire LE ROY, Pierre BODART, Catherine GUYADER, Alain LAMOUR et Emmanuel MORUCCI)

**EXTENSION DE L'ACCEPTATION DU RÈGLEMENT DES FRAIS LIÉS À LA PETITE ENFANCE  
AUX CHÈQUES CESU DÉMATÉRIALISÉS**

Par délibération n° 2006-07-73 du 6 juillet 2006, la Ville de Guipavas a décidé d'accepter le règlement par chèques CESU des frais liés à la garde ainsi qu'à la garderie des enfants âgés de 0 à 6 ans.

Ce dispositif est aujourd'hui largement utilisé par les familles, puisqu'il représente 36 % de la facturation totale, soit un montant annuel d'environ 36 000 €.

Récemment, plusieurs familles ont sollicité la ville afin de savoir s'il était possible d'élargir ce mode de règlement aux chèques CESU dématérialisés.

Dans un contexte de dématérialisation croissante des démarches administratives, l'extension à l'usage du CESU dématérialisé permettrait de faciliter les modalités de paiement pour les familles, tout en maintenant l'égalité d'accès aux services.

Dès lors, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- **D'ACCEPTER** les CESU dématérialisés pour le règlement des frais liés à la garde et à la garderie, en complément du dispositif actuel par chèques CESU papier,
- **D'ADHÉRER** au service CRCESU en ligne,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer le coupon de souscription ou document nécessaire à la mise en œuvre de ce service.

**Avis des commissions :**

Affaires scolaires, Enfance, Jeunesse, Affaires sociales, Solidarités, Handicap : Favorable  
Finances, administration générale, personnel, communication, démocratie, citoyenneté, relations internationales : Favorable

Monsieur le Maire demande s'il y a des questions, des interventions.

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Claire LE ROY : « Ce n'est pas une question, c'est juste vous dire que bien évidemment, on est d'accord, je m'étonnais même que ce ne soit pas déjà le cas. »

Monsieur le Maire répond : « Il n'y a pas eu de demandes particulières avant celle-ci et c'est pour ça que l'on s'adapte, on se modernise. On vit avec notre temps. »

**Décision du Conseil municipal : adoptée à l'unanimité**

**QUESTIONS DIVERSES**

Monsieur le Maire indique qu'il y a une question diverse de Monsieur Emmanuel MORUCCI qui avait transmis la 1<sup>ère</sup> question qu'il va lire et qui concerne le projet de Kervillem. »

Monsieur Emmanuel MORUCCI – Groupe Union pour Guipavas prend la parole :

« Les questions qui vont suivre ne sont pas l'expression d'une opposition au projet, mais de nature à l'expliquer, de mieux le comprendre, afin que le moment venu, les choses se passent au mieux. De fait,

l'enquête publique donne à penser que le projet initial devra être revu, tout au moins en partie. Le Groupe Union pour Guipavas constate, nuance avec ce qui a été affirmé lors du dernier conseil, sans doute par volonté d'aller vite compte tenu du calendrier de fin de mandat, une insuffisance de concertation avec, particulièrement, les résidents du secteur et la non-présentation au Conseil d'une étude environnementale. Nous avons pris connaissance des conclusions du commissaire enquêteur et notamment ses réserves clairement exprimées sur le projet intitulé B5. Elles ouvrent sur des questions légitimes : êtes-vous figé sur cet emplacement ? N'y a-t-il pas d'autres endroits possibles ? Avez-vous cherché ? La proximité du Stang-Alar n'est-elle pas un frein ? La délibération du 25 juin, n'était-elle pas prématuée ? De fait, quelle position entendez-vous tenir, avec les élus représentants Guipavas au Conseil de Métropole, avant que ne soit soumise à l'approbation la modification N° 9 ? Contrairement à ce qui avait été affirmé lors de la Commission plénière et conformément aux remarques de mes collègues des groupes minoritaires lors du Conseil du 25 juin, nous relevons et c'est souligné par l'enquête, le problème majeur de l'accessibilité et notamment l'ouverture des voies d'accès et de parking. Qu'en est-il d'éventuelles acquisitions de parcelles (BA11 et BA 295) ? Avez-vous avancé sur ce point ? Il semble que votre évaluation du nombre de passages de véhicules soit largement sous-estimée.

Le troisième point concerne l'impact environnemental et vous avez déclaré, dans la presse locale, votre « l'intention de respecter la biodiversité présente sur le site en accord avec les études environnementales faites en amont du projet. » (contribution n° 321). Que pouvez-vous nous dire de ces études environnementales, ERC agricole et corridors écologiques ? Quelles évaluations des incidences ? Quelles compensations et où ? »

Monsieur le Maire répond à Monsieur Emmanuel MORUCCI : « Les trois groupes ont posé des questions sur le même sujet, et je vais déjà répondre à Monsieur Emmanuel MORUCCI.

Les réserves du commissaire enquêteur, qui dans son rôle d'alerte portent essentiellement sur l'accès, dans la mesure où l'équipement présenterait une forte activité autre que l'accueil des scolaires, nous rappelons que l'enquête publique traite de l'ouverture à l'urbanisation.

En parallèle, l'équipe municipale a mené une étude préalable environnementale permettant de cadrer le projet. À l'aune de ces alertes, la commune sera attentive à souligner les enjeux levés auprès des partenaires de conception qui seront retenus dans les étapes suivantes.

Pour ce qui est des concertations avec différents acteurs.

L'équipe municipale a mené une concertation adaptée à l'avancement du projet. Les représentants de la population ont été associés à la conception du plan guide sur l'ensemble du secteur qui a abouti au choix de la parcelle. Des ateliers ont été menés au long de cette étude avec des représentants des minorités, des membres du Conseil municipal habitant le quartier, des membres de l'assemblée de quartier concernée. Par la suite une concertation a été menée sur le programme.

Ainsi, 13 rencontres ont eu lieu sur un projet qui n'est pas encore, à ce jour, dessiné dans sa forme ou son emplacement définitif :

1. Le 02/10/2023 (matin) : Une balade diagnostic associant les représentants des habitants du quartier s'étant portés volontaires en début de mandat (assemblée de quartier), des techniciens spécialisés de la métropole, des urbanistes, un panel d'élus de la commune.
2. Le 02/10/2023 (après-midi) : Un premier atelier de co-construction basé sur le diagnostic de territoire avec les mêmes acteurs
3. Le 28/11/2023 : un second atelier de co-construction avec les mêmes acteurs.
4. Le 12/02/2024 : Co-construction des besoins avec les directeurs d'école et les représentants de l'ALC et du club de Twirling.
5. Le 11/03/2024 : présentation des intentions en assemblée de quartier (représentants des habitants du quartier s'étant portés volontaires en début de mandat pour participer activement aux projets communaux et faire entendre les besoins spécifiques des différents secteurs de la commune)
6. Le 23/10/2024 : présentation des intentions en assemblée de quartier avec invitation spécifique des riverains des parcelles cibles, suite à leur demande de renseignement présentée le 27/09/2024.
7. Le 08/01/2025 : présentation spécifique des éléments de programmation à l'association SAVE STANG-ALAR à leur demande
8. Le 14/01/2025 : une commission plénière du Conseil municipal rassemblant tous les représentants élus de la population communale

9. Le 07/02/2025 : remise de l'étude de programmation au représentant des riverains de Kervillerm, avec entretien explicatif des premiers arbitrages effectués par la commune sur les propositions du programmiste.
10. Le 25/03/2025 : présentation du plan guide et de la programmation de la salle de sport en assemblée de quartier
11. Le 11/06/2025 : présentation d'un programme technique détaillé en Commission Urbanisme, vie économique, déplacement
12. Le 12/06/2025 : présentation d'un programme technique détaillé en Commission Sport, vie associative, culture, animation
13. Le 25/06/2025 : présentation d'un programme technique détaillé en Conseil municipal

On a largement travaillé et communiqué sur ce projet à ce jour. En tout cas, on a communiqué ce que l'on pouvait.

Concernant la parcelle B5, dans le secteur de Coataudon, en relation directe avec la centralité en devenir cette parcelle reste notre meilleure option. Je l'évoquerai à la fin de mes propos et des questions des trois groupes.

D'autres pistes ont été explorées (proche de la Maison de Quartier de Coataudon par exemple), mais les gisements fonciers à Coataudon sont peu nombreux et le besoin premier de proximité concerne les écoles.

La proximité du Stang-Alar n'est-elle pas un frein ?

L'étude environnementale spécifie que le projet aura un impact faible sur l'environnement. D'un point de vue fonctionnel, le Stang-Alar est une chance. La proposition d'activités sportives en intérieur dans un premier temps, et peut-être dans le futur avec un projet de sport santé nature est en corrélation directe avec l'usage de la population dans le haut du vallon, de ne pas avoir un usage exclusif du vallon et pouvoir participer à son accès par ces espaces assez éloignés.

La délibération du 25 juin entérine une programmation d'équipement. Elle concrétise une volonté de répondre au besoin qui était exprimé dans le programme de plusieurs listes en 2020. La forme, l'ancrage dans le terrain, l'emplacement final d'un futur équipement ne sont pas figés par un programme technique détaillé. Donc ce n'est pas prématuré, c'est la vie d'un dossier de construction de salle, comme une école, ça fait deux ans que l'on a commencé à travailler sur le sujet.

Quelle position entendez-vous tenir avec les élus représentant Guipavas au Conseil de Métropole, avant que ne soit soumise à l'approbation la modification n° 9 ?

L'équipe communale souhaite que le projet d'équipement programmé pour les habitants de Coataudon puisse voir le jour dans un avenir proche. Les réserves du commissaire enquêteur sont entendues à ce stade, mais avaient été consciencieusement étudiées par les urbanistes, bureaux d'études, écologues et autres corps de métier mandatés pour faire des propositions concrètes et réalisables sur le secteur. La commune s'appuie sur leurs conclusions et souhaite que l'ouverture à l'urbanisation soit maintenue pour avancer en collaboration avec tous les acteurs du territoire sur un projet le plus consensuel possible.

Une proposition d'acquisition des parcelles BA11 et BA 295 sera présentée lors d'un prochain Conseil municipal. Nous sommes en fin de discussion avec les propriétaires.

Le dossier environnemental était en pièce jointe du programme présenté lors du dernier Conseil. Le dossier Biotope que nous avons mandaté, les enjeux y sont bien répertoriés et en page 35, vous trouverez un premier inventaire, à ce stade, des impacts d'un projet de salle à cet emplacement. Les mesures E.R.C. sont détaillées en page 40. L'ensemble devra être mis à jour lors de l'avancement du projet, lorsque l'on aura une position un peu plus fine de l'équipement. »

Monsieur le Maire passe la parole à Madame Isabelle BALEM arrivée en 2<sup>ème</sup> position dans le dépôt des questions.

Madame Isabelle BALEM – Guipavas passionnément prend la parole :

« Les conclusions du commissaire – enquêteur concernant la modification n° 9 du PLU de Brest métropole ont été rendues publiques fin août. La presse locale s'en est fait l'écho au début de ce mois de septembre notamment s'agissant du projet de complexe sportif à Kervillerm.

Les élus minoritaires de Guipavas passionnément y ont lu que le Conseil municipal de Guipavas a été saisi le 25 juin 2025 sur la question d'un emplacement plus pertinent que celui choisi par les élus de la majorité, « sans qu'une solution plus pertinente que le site du projet de Kervillerm ne soit apportée ». Le PV dudit Conseil, validé au début du Conseil de ce jour, montrera à qui voudra le consulter comment cette question a été posée, sans faire mention d'un usage de la réponse à destination du commissaire enquêteur. Le PV fait état d'une réponse de notre groupe où il vous est précisé que depuis 2017 un emplacement vous a été indiqué.

Tous les PV des Conseils municipaux attesteront que, depuis le début, les groupes d'élus minoritaires n'ont eu de cesse de remettre en cause le choix de l'emplacement retenu, la problématique des accès et dénoncer le manque de concertation avec les riverains, ainsi que la précipitation à faire voter les délibérations relatives au projet.

Finalement le commissaire enquêteur émet lui aussi des réserves. Comme quoi, toutes nos interventions avaient du sens.

Un certain nombre de questions se posent donc aujourd'hui :

- 1- Peut-on savoir à quelle date la Ville de Guipavas est devenue propriétaire dudit emplacement BA 05 de Kervillerm ?
- 2- L'accès à cet équipement a toujours été un point de désaccord. On lit dans le rapport du commissaire enquêteur que vous parlez de 2 associations utilisatrices, avec une moyenne de 19 à 21 véhicules par jour et des pics lors des soirées d'activités sportives. Vous prenez l'exemple du twirling avec 57 véhicules. Le rapport précise que le « porteur de projet confirme que des négociations pour une acquisition à l'amiable des parcelles BA 11 et BA 295 sont en cours ».

Les parcelles BA 11 et BA 295 prévues pour des voies d'accès et parkings ont-elles été, depuis ce propos, acquises par la ville de Guipavas ou par Brest Métropole ?

Si oui, quand ont-elles été acquises ?

Si elles ne le sont toujours pas, quand le seront-elles et comment justifier de l'implantation d'un projet, sans prévoir les voies d'accès en amont, sachant la réserve du commissaire – enquêteur sur le problème d'accessibilité qualifié par ses soins de « majeur » ?

- 3- Quid de l'impact environnemental, car le commissaire enquêteur émet une réserve en indiquant que les équipements sportifs envisagés, que vous justifiez par un besoin pour les écoles, ne « seront plus une simple salle de sport pour des écoliers, mais bien une salle multisports polyvalente » ? Il ajoute qu'« outre le problème majeur d'accessibilité, l'impact environnemental ne me semble pas assez pris en compte » et préconise donc que l'étude de ce projet soit différée et reprise dans le cadre de la révision du P.L.U.

Ce à quoi, d'après Le Télégramme, Monsieur le Maire aurait répondu : « on va continuer à avancer ».

Nous souhaitons, Monsieur le Maire, que vous nous disiez en détail ce que vous entendez par ce propos, et que vous nous précisiez quelle est la position de Brest Métropole face à cette réserve, quelles réponses vous envisagez d'apporter pour lever les points soulevés dans cette réserve avant le vote de la modification n° 9 du P.L.U. à la Métropole, si le projet guipavasiens y figure et enfin, que vous nous énumériez toutes les études environnementales qui ont été faites en amont dudit projet, en précisant par quel organisme elles ont été réalisées et leur coût ? »

Monsieur le Maire indique : « Je vais essayer de répondre, comme j'ai fait précédemment à Monsieur Emmanuel MORUCCI.

À quelle date la Ville de Guipavas est devenue propriétaire dudit emplacement BA 5 ?

Il y a déjà eu une délibération en Conseil municipal au sujet de cette parcelle, le Conseil avait approuvé son acquisition. La Ville de Guipavas n'est pas encore propriétaire. Les actes sont en cours de rédaction. Nous n'avons toujours pas signé ces parcelles, elles appartiennent toujours à B.M.H.

L'accès à cet équipement a toujours été un point de désaccord.

Les acquisitions foncières amiables sont longues, il est nécessaire d'avoir en amont l'accord des ayants droit qui sont parfois nombreux. Un accord de principe existait depuis longtemps. Il se concrétise. Les parcelles ne sont pas acquises à ce jour, conformément à la législation, une proposition d'acquisition des parcelles BA11 et BA 295 sera présentée lors d'un prochain Conseil municipal.

L'impact environnemental du commissaire-enquêteur émet une réserve. Il n'a peut-être pas bien analysé le projet.

L'étude environnementale pré-opérationnelle a été menée par le cabinet Biotope, parce que vous connaissez tous ce secteur, cela fait de longues années et de longues décennies qu'il y avait eu des études, cela ne date pas d'aujourd'hui, et comprend :

- La reprise des études précédentes menées par la Métropole sur le secteur
- Un diagnostic de terrain
- Une analyse des incidences du projet sur l'environnement
- Un argumentaire ERC

Pour un montant total de 13 440 € T.T.C.

Le rapport Biotope est joint aux précédentes délibérations.

L'étude environnementale démontre un impact environnemental faible à ce stade de la programmation. La municipalité souhaite continuer d'avancer sur ce dossier en accord avec les préconisations des différents experts engagés pour la programmation de la salle et lors de l'élaboration du plan guide 2040.

Concernant la modification n° 9 du PLU, je discute avec Brest Métropole pour maintenir notre sujet BA5 ou trouver une autre procédure, pour ne pas être contraint d'attendre le processus de révision. Ceci n'est pas encore tranché, le Conseil communautaire a lieu dans 15 jours.

Aujourd'hui, je suis en discussion avec la Métropole et si on doit attendre la révision, je rappelle que celle-ci commence en 2026 et prévu d'être approuvée au mieux fin 2027. Avec un lancement de projet qui ne démarrerait pas avant trois ans. Je pense qu'il faut reconnaître que cette salle est attendue et qu'il faut continuer d'avancer, comme nous le faisons d'ailleurs sur les négociations, les terrains et leur acquisition, qui nous permettraient demain d'avoir une autre solution d'accès vers la rue de la Fraternité et du Rody.

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Claire LE ROY.

Madame Claire LE ROY – Initiative citoyenne pour Guipavas prend la parole :

« Nous avons lu comme vous le rapport du commissaire enquêteur suite à l'enquête publique relative à la modification du Plan local d'urbanisme.

Concernant l'ouverture à l'urbanisation de la parcelle B 5 de Kervillerm, il émet, et c'est une chose rare, une réserve, et vous demande d'établir une concertation avec les riverains pour réétudier le projet de salle de sport, de rechercher un lieu plus adapté à un équipement pour les écoles en tenant compte des accès, dans un environnement préservé.

Ceci confirme nos craintes déjà exprimées lors du Conseil municipal du 25 juin. Nous y avions aussi relevé le caractère prématûr de la délibération proposée, avant même de connaître les conclusions du commissaire enquêteur.

Nous vous demandons aujourd'hui de nous expliquer comment vous allez respecter les préconisations de ce dernier, afin de lever cette réserve. Comme nous vous l'avons déjà dit : il est encore temps de lever les crayons et de mettre les différentes parties prenantes de ce projet autour d'une table pour parvenir à un consensus. »

Monsieur le Maire précise : « Les réserves du commissaire enquêteur sont entendues à ce stade d'ouverture à l'urbanisation, mais toutes ces analyses avaient été consciencieusement étudiées par les urbanistes, bureaux d'études, écologues et autres corps de métier mandatés pour faire des propositions concrètes et réalisables sur le secteur.

La commune s'appuie sur leurs conclusions et souhaite que l'ouverture à l'urbanisation soit maintenue, pour avancer en collaboration avec tous les acteurs du territoire sur un projet le plus consensuel possible.

Je partage tout à fait ces propos et je répète que dire que c'est prématué, il s'agit des étapes d'un projet avec des terrains qui sont en 2AU depuis très longtemps. Donc on sait que cette zone-là devait être construite.

Les études ERC ont bien été menées et la programmation entend répondre aux besoins actuels et futurs du secteur. Les études menées dans le cadre de l'élaboration du plan guide 2040, auxquelles vous avez été associés, sont plus larges et vastes que les simples éléments d'ouverture à l'urbanisation. Il ne faut pas oublier la vision à long terme.

Plus globalement, pour répondre aux trois groupes.

Je rappelle que le sud de Coataudon est fléché comme l'un des derniers secteurs permettant l'implantation de nouvelles habitations sur la commune, que des projets bien plus conséquents étaient prévus à cet endroit depuis des décennies et par plusieurs municipalités.

J'ai même évoqué avec Monsieur François CUILLANDRE l'autre jour lorsque Brest avait postulé pour avoir les Jeux Olympiques sur la rade, du jour au lendemain, on nous a parlé d'un Village olympique à cet endroit-là. Personne n'a bronché. C'était au sud du Moulin blanc, mais cela n'a jamais été clair sur l'endroit.

Nous avons revu cette urbanisation de manière plus raisonnable et raisonnée, en tenant compte des nouvelles réglementations et surtout en préservant au maximum la biodiversité du secteur, en créant des corridors écologiques entre le Costour et le Stang-Alar, ce qui est une grande avancée et une première sur le secteur. Nous figeons d'ores et déjà des terres qui ne seront plus constructibles demain. Ce nouveau quartier se verra tourné vers la nature.

Je rappelle que c'est une des dernières superficies sur Guipavas qui sont constructibles, dans la continuité du quartier de Coataudon.

Flécher la parcelle BA05 vers un équipement permet de ne pas privatiser les abords du Stang-Alar et de le rendre accessible à tous. Nous continuons d'avancer sur les acquisitions foncières nécessaires.

Je rappelle aussi que depuis les prémisses du projet de salle, cette dernière se veut dédiée aux scolaires et aux associations du quartier qui sont en attente depuis très longtemps. La salle projetée est bien une salle omnisport, pas polyvalente au point de faire des repas, festivités ou autres lotos. C'est une salle omnisport, comme celle de Kerlaurent. Nous avons toujours été transparents là-dessus avec les utilisateurs des quartiers. Je ne comprends pas l'amalgame du commissaire enquêteur quand il dit que c'est une salle dédiée aux scolaires et qu'elle sera finalement polyvalente. Je ne sais pas d'où ça vient. Cette salle est approximativement de la taille de celle de Kerlaurent, ce ne sera pas un palais des sports, il ne faut pas se méprendre.

Reporter ce projet d'ouverture à l'urbanisation à la prochaine révision du PLUi ferait de nouveau perdre plus de 3 ans au projet de construction. Les gens du quartier sont fortement demandeurs de cette salle.

De notre point de vue, c'est le seul endroit judicieux pour cet équipement. Je me suis déjà exprimé sur le terrain d'Asie d'or qui verrait un projet au chausse-pied, avec très peu de stationnements et pour le coup, très proche et contraignant pour les habitations voisines. Je n'évoque même pas les coûts de foncier qui, au cœur du quartier, sont simplement inaccessibles pour la ville.

Pour les accès, les flux de véhicules sont estimés. Dans de nombreuses villes, même très proches, dont celle de Gouesnou affectionnée par Madame Isabelle BALEM, les salles de ce type sont au cœur des quartiers résidentiels et cela se passe très bien. D'autant plus qu'une solution à plus long terme sera

trouvée pour un accès par l'Est du projet. Ce que j'évoquais tout à l'heure, par la rue de la Fraternité et celle du Rody.

Je pense que les 4 groupes autour de cette table auraient un intérêt de porter ce projet vers le haut et non de tenter de le faire tomber en créant, pour certains, des polémiques. Monsieur Emmanuel MORUCCI l'a dit tout à l'heure, on n'est pas contre le projet, en tout cas, je n'ai pas trouvé d'autres endroits sur le quartier pour construire une salle de cette envergure, et pas en fond de parcelles ni collée aux maisons.

Je le répète également, nous serons transparents, des réunions seront organisées avec les riverains concernés, dès que les architectes auront travaillé et produit quelque chose, nous avons toujours procédé ainsi sur nos projets.

Nous avons mis un cahier des charges assez drastique pour les architectes, en leur disant qu'il faudrait jouer avec les pentes, qu'elles soient semi-enterrées, pas en fond de parcelles ni collées aux habitations. Ils devront respecter certains paramètres et à partir de ces esquisses, on sera en mesure de présenter quelque chose et de discuter. Aujourd'hui, à part la parcelle, dire qu'il faut tant de stationnements et une salle de tant de mètres carrés, c'est tout ce que je peux vous dire. On est sur la même chose depuis un moment et j'ai hâte de pouvoir rencontrer les riverains et pouvoir présenter quelque chose. Et bien sûr, à l'ensemble du Conseil municipal. Voilà ce que je pouvais répondre sur le sujet. »

Monsieur le Maire demande s'il y a d'autres questions.

Il donne la parole à Madame Claire LE ROY : « Monsieur le Maire, on a l'impression que l'on est contre le projet de salle de sport à l'ouest de la commune. Bien sûr, c'est faux, et on n'essaie pas de créer de polémique. On est pour cette salle et on veut juste que ce soit bien fait, et que ce projet-là arrive à trouver une acceptation parmi les riverains, les associations utilisatrices, les enseignants, au profit des enfants. Soyons bien clairs là-dessus.

Cela me fait penser tout à l'heure en début de séance, on parlait du S.I.V.U. là où vous avez pris le temps de bien faire les choses, en décalant même le transfert aux Armitiés d'Armor. Faisons la même chose sur cette salle de Kervillerm. »

Monsieur le Maire répond : « On a exactement le même objectif. Mais le fait de décaler la révision fait perdre trois-quatre ans au projet. On y travaille et on va regarder, mais aujourd'hui, on a des études qui sont faites, beaucoup de choses sont produites et on veut aller dans la concertation. On l'a fait sur tous nos projets, il n'y a pas de raison que l'on ne le fasse pas sur celui-là. On peut dire ce que l'on voudra sur le terrain, mais je n'ai pas d'autres solutions pour qu'il puisse être accessible aux écoles, à pied, je ne vois pas où le mettre. Ceux qui ont été réservés autour d'Asie d'or, ce sont des millions d'euros ! On ne peut acheter des terrains à des millions d'euros, mettre une salle de 17 mètres et boucher la vue au soleil aux riverains. Et sur la B5, ce ne sera pas le cas. Mais il y aura une phase de concertation, une phase d'explication des plans, une phase de modification s'il y a besoin, on a toujours fait comme ça et il n'y a pas de raison que l'on ne le fasse pas. Il faut également que l'on ait la maîtrise des terrains autour pour pouvoir mener à bien, et on le fait en parallèle pour ne pas perdre de temps. »

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Isabelle BALEM : « Merci, Monsieur le Maire. Justement, vous parlez de maîtrise de terrain. Il y en a deux dans ce secteur-là, me semble-t-il, qui sont la propriété de la Ville de Guipavas : le BA 403 et BA 014. Qu'est-ce que vous prévoyez sur ces terrains qui sont un peu plus loin, mais toujours dans ce même secteur ? »

Monsieur le Maire répond : « Je ne sais pas de quels terrains vous parlez, où sont-ils situés ? Rue de la Fraternité ! Ce sont ceux qui avaient été achetés par la précédente municipalité. Ce sont des terrains en pente et plus éloignés des écoles, mais demain, ce sera de l'habitat sur ce secteur-là et une voie de desserte de ce côté-là. On a regardé pour faire la salle de sport sur ces terrains, côté rue du Rody, mais cela éloigne d'autant plus les scolaires, et qui était le but premier de faire cette salle-là à cet endroit. Parce que les chemins existent, ils sont en bon état, tout le monde peut y aller à pied. D'ailleurs, la plupart des gens du quartier qui iront utiliser cette salle, je pense qu'ils iront facilement à vélo ou à pied. Mais les chemins sont existants et c'est un coin très sympathique. »

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Claire LE ROY : « Le transfert de propriété n'est donc pas fait avec B.M.H., y a-t-il quelque chose qui coince ? »

Monsieur le Maire répond : « Non, il n'y a rien qui bloque, c'est chez le notaire en cours de rédaction et il n'y a rien de bloquant. »

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Jean-Yves CAM : « Merci, Monsieur le Maire. Au-delà de tout ce qui vient d'être dit, et pour lequel je suis complètement d'accord, je trouve qu'il y a un problème de fond qui est : à quoi servent une commission d'enquête, un rapport de commissaire-enquêteur qui pose de vrais sujets, et dont visiblement on ne tient pas compte ? Sauf erreur, cela a un coût. À quoi sert cette enquête publique qui est obligatoire et concluante ? »

Monsieur le Maire répond : « Justement, c'est une obligation, mais on a le droit de répondre aux interrogations du commissaire-enquêteur ainsi qu'à celles des gens qui se sont exprimés. Nous avons des études où je vous invite à relire le rapport de Biotope ! On nous dit : « *ce sont des impacts faibles, voire très faibles* ». Je suis désolé, ce n'est pas moi qui l'ai inventé, je ne suis pas spécialiste, il y a du négligeable, il y a absence d'enjeux, il y a du faible, du moyen. Le commissaire-enquêteur a fait son travail en compilant toutes les interventions des gens qui se sont exprimés sur le sujet. « *La question d'un emplacement plus pertinent, une prise en compte des accès piétons pour les écoles, sans qu'une solution plus pertinente que le site du projet de Kervillerm ne soit apportée* ». C'est ce qui est marqué dans le rapport du commissaire-enquêteur. Je n'ai pas d'autres endroits, j'ai le droit de répondre au commissaire-enquêteur, il y a des chemins et des accès qui sont existants et les écoles peuvent aller à pied. Il a le droit de me dire : « *Trouvez un autre endroit* », mais je n'en ai pas d'autres. J'ai le droit de lui répondre.

Éviter, réduire, compenser, le fameux E.R.C., le maintien des éléments boisés. Tout cela est dans le rapport. On n'a pas le droit de supprimer tous les talus et les haies, on va les maintenir. On aura peut-être qu'une percée à faire dans un talus, on ne va pas faire n'importe quoi, on n'a pas le droit de faire n'importe quoi et on tient à ne pas faire n'importe quoi. Aujourd'hui, je pense que l'on a quand même montré pas mal de choses sur ces sujets-là. C'est du bon sens, ni plus ni moins du bon sens. Bien sûr que l'on ne va pas tout défricher et faire une plateforme en béton sur plusieurs hectares, et ne rien prévoir nous permettant d'enfoncer l'eau de ruissellement. Aujourd'hui, quand je vois les contraintes que l'on a pour une construction, c'est grâce à tout ça. Grâce à ces enquêtes, à l'enfoncement des eaux de ruissellement et pluviales sur la parcelle. Quand on a fait le centre-ville, on aurait pu tout enrober, mais on a fait des puits d'infiltration pour les eaux pluviales pour diminuer toutes celles de ruissellement. Je ne critique pas le rapport du commissaire-enquêteur, je l'ai lu, j'y réponds et je pense que l'on a déjà répondu en partie, mais il a le droit de se poser des questions puisqu'il ne connaît peut-être pas forcément nos contraintes et le site. »

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Isabelle BALEM : « Merci, Monsieur le Maire. S'agissant de cet échange foncier qui avait fait l'objet d'une délibération au Conseil municipal du 10 avril 2024, qui dit échange, dit deux intervenants, et échange, comme le nom l'indique, c'est un terrain contre un autre. Si la Ville de Guipavas n'est pas propriétaire du terrain BA05 à ce jour, est-ce à dire que d'un autre côté, B.M.H. n'est pas propriétaire du terrain de Kérivoas ? »

Monsieur le Maire répond : « Non, on n'a pas fait d'échange. Mais c'est la partie non constructible du terrain de Kérivoas que l'on a échangée. »

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Isabelle BALEM : « Merci, Monsieur le Maire. Sauf que cette délibération du 10 avril 2024 se basait quand même sur des estimations des Domaines qui avaient une certaine validité de deux ans, et c'était en août 2023. On est donc au-delà. Quelles sont les retombées de ce décalage dans le temps par rapport à cet échange ? »

Monsieur le Maire indique : « On pourra les refaire estimer puisque le prix n'a pas changé, c'est toujours le même prix d'achat sur ce secteur, on a de toute façon un prix moyen d'acquisition. »

Monsieur le Maire conclut : « Prochain Conseil le 17 décembre, qui est toujours assez chargé, il sera donc probablement l'après-midi. On vous confirmera tout cela. Bonne soirée à tout le monde ! »

Fin de séance à 21h10

Le Maire,  
Fabrice JACOB

Le secrétaire de séance,  
Claude SEGALEN